



Contrat avec xxxxxx (Ecole a distance)

Par **Dylan86**, le **18/10/2022** à **17:37**

Bonjour,rnrnJ'ai souscrit à un contrat avec xxxxxx (Ecole xxxxxx) pour un BTS profession immobilière à distance en septembre 2021.rnrnAprès plusieurs mois d'études je me suis rendu compte que les cours n'étaient pas du tout à la hauteur et n'étaient pas comme on me les avaient vendus. Aucuns cours en visio conférence, aucuns travaux de groupe. Je n'ai reçu qu'une matière en 13 mois de formation, d'après eux j'aurais dû rendre les DM de ma première matière pour pouvoir recevoir les cours d'une autre matière.rnrnDe plus je n'ai pas reçu le contrat en courrier recommandé comme le stipule là loi pour les établissements à distance, seulement une signature sur leur site via un mail de leur part.rnrnDepuis Août, j'ai changé de banque et je les ai informé de mon souhait d'arrêter la formation, les prélèvements mensuels pour la formation ne passent donc plus. rnDepuis Août, une dame m'harcele pour que je règle les sommes « dues » mais ne me donne aucune solution pour résilier le contrat.rnrnPouvez vous m'aider ? Comment puis-je résilier ce contrat ? Le contrat est-il caduque puisque je n'ai pas reçu le contrat en recommandé ? xxxxxx peut-elle lancé une procédure juridique à mon encontre pour les sommes non payé ?rnrnMerci pour votre aide.

Par **morobar**, le **18/10/2022** à **17:59**

Bonjour,rnrn[quote]rnPouvez vous m'aider ?[/quote]rnNonrnrn[quote]rnComment puis-je résilier ce contrat ?[/quote]rnPar lettre recommandée avec avec accusé de réception. Mais cela ne change rien à votre obligation de pâiement total/rnrn[quote]rnLe contrat est-il caduque puisque je n'ai pas reçu le contrat en recommandé[/quote]rnNonrnrnVoir la signature électronique ou numérique ici:rnrn<https://www.francenum.gouv.fr/guides-et-conseils/pilotage-de-lentreprise/dematerialisation-des-documents/la-signature>rnrn[quote]rnxxxxxx peut-elle lancé une procédure juridique à mon encontre pour les sommes non payé ?[/quote]rnOui.